



www.labrede-montesquieu.fr



Édita

Après le temps des fêtes et des vœux vient celui de l'action.

En ce début de nouvelle année, nous voilà déjà au milieu du guet, à mi-chemin des échéances municipales et du mandat que vous avez bien voulu me confier, avec la vision de tout ce qui a déjà été accompli et le regard tourné vers l'avenir et tout ce qu'il reste à réaliser !

2011 est donc une année charnière, même si j'entends l'aborder comme les précédentes, à savoir en priorisant l'essentiel pour préserver une gestion saine de notre patrimoine collectif.

Malgré tout, de nombreux projets sont d'ores et déjà programmés pour améliorer votre quotidien et poursuivre le développement de la Commune : la modernisation et la sécurisation de la voirie, la mise à niveau et l'agrandissement de nos deux écoles et de leurs abords, l'embellissement et l'optimisation de notre salle des fêtes, l'étude du franchissement du Saucats dans le prolongement de l'avenue de Viana et l'achèvement de la ZAC, la poursuite de la politique d'enfouissement des réseaux électriques et de modernisation de l'éclairage public, la mise en œuvre effective du transfert du centre de secours...

Tous ces projets nécessitent une expertise importante et un travail préparatoire souvent complexe pour les réaliser au mieux des intérêts des usagers et des finances de la Commune. Je m'emploie chaque jour, avec les équipes municipales, élus et fonctionnaires, à concrétiser pour vous notre programme d'actions.

Bâtonnier Michel DUFRANC
Maire de La Brède

Zone Bleue

Bien stationner, mieux circuler

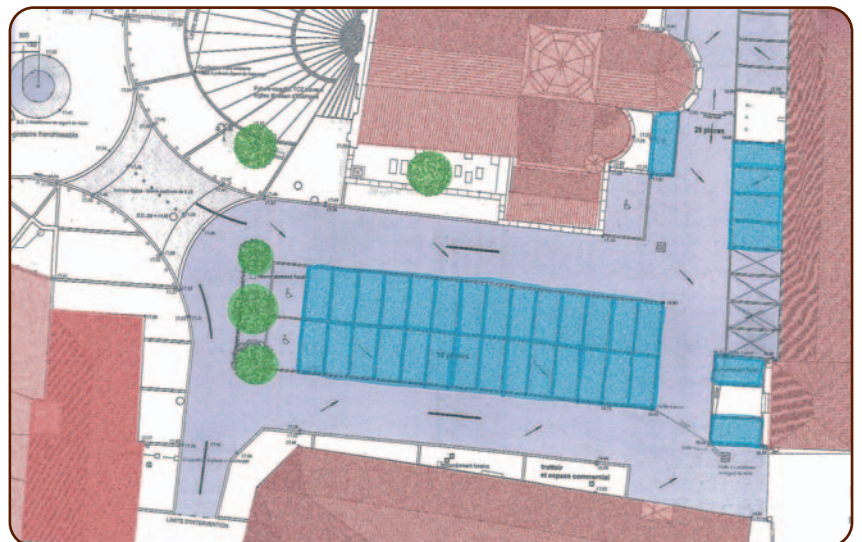
La mobilité, l'accessibilité et le partage de l'espace pour tous sont des préoccupations constantes de la municipalité. Afin de mieux réguler le stationnement en centre-ville et faciliter ainsi la circulation et l'accès aux commerces et aux services, **le parking de la Place Saint Jean d'Etampes sera transformé en zone bleue à partir du 1^{er} mars.**

Ce nouveau mode de stationnement permettra d'améliorer l'attractivité du Bourg en le libérant des voitures ventouses qui accaparent les emplacements situés à proximité des commerces.

Ce stationnement règlementé mais gratuit sera limité à 1h30, temps nécessaire et suffisant pour faire ses achats. Il suffira de mettre en évidence sur la face interne du pare brise **son disque horaire obligatoire sur ce périmètre** et d'indiquer **son heure d'arrivée** (disque de stationnement joint à ce bulletin et disponible à l'accueil de la mairie). Durant une période transitoire d'un mois, les contrevenants seront avertis avant verbalisation. Une fois ce délai passé, la verbalisation par la police municipale sera immédiate dès la constatation de l'infraction.

Les horaires de la zone bleue seront du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h, excepté les jours fériés et au mois d'août.

Zone bleue, Place Saint Jean d'Etampes



A noter : n'oublions pas les « arrêts minutes » situés rue Montesquieu qui restent complémentaires au dispositif **zone bleue** et qui proposent aux usagers une solution idéale pour une pause rapide ou une livraison express.

Action Sociale

Favoriser le maintien à domicile

C'est l'objectif du Centre Communal d'Action Sociale de La Brède. **Son service d'aide à domicile est proposé aux personnes de 60 ans et plus, aux personnes handicapées ou malades** afin de faciliter leur maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

L'équipe d'aide à domicile les accompagne dans les tâches de la vie quotidienne comme le ménage, le déplacement à l'extérieur, l'aide à la préparation des repas ...

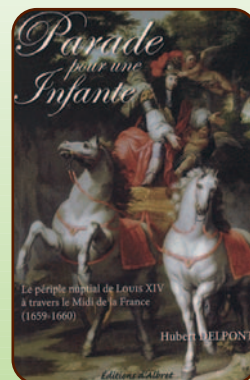
Le service social du CCAS évalue avec eux la nature de leurs besoins et les aide à constituer un dossier auprès de leur caisse de retraite principale ou du Conseil Général, pour une prise en charge financière de l'intervention.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 05 57 97 76 92.

Agenda

**Samedi 12 février à 15h,
Salle Latapie (entrée gratuite)**

On croyait tout savoir sur le mariage du Roi-Soleil... Hubert DELPONT raconte "La Parade pour une Infante" : le périple nuptial de Louis XIV à travers le midi de la France (1659-1660)



Les historiens n'avaient encore jamais étudié ce parcours en tous points exceptionnel. Treize mois, 3 200 kilomètres, 95 étapes : c'est le voyage de noces de Louis XIV, entre 1659 et 1660. Même s'il est moins long que le tour de France de Charles IX, ce périple impromptu d'un jeune souverain en mal d'épouse à travers son royaume est l'autre grand voyage de la Cour.

Information Jeunesse

Cours particuliers : appel à candidatures

De nombreuses familles recherchent des étudiants (es) souhaitant donner des cours particuliers à leurs enfants scolarisés au collège ou au lycée.

Vous pouvez vous inscrire à l'Espace Info Jeunes de La Brède. Ce service gratuit permet de mettre en relation parents et étudiants.

Enseignement supérieur : s'inscrire à temps

Inscriptions dans les grandes écoles, en classes de Prépa, dans les IUT, les BTS ou à l'université...

Les bacheliers doivent respecter un calendrier bien précis et de nombreuses procédures **pour réussir leur entrée dans l'enseignement supérieur** : dossiers de candidature, préinscriptions administratives avec saisies informatisées, ... c'est maintenant !

Pour ne pas être pris au dépourvu, renseignez-vous dès maintenant à l'Espace Info Jeunes, 3 avenue Charles de Gaulle à La Brède, tél : 05 56 78 43 82



HORAIRES

Lundi
10h-12h et 15h-18h

Mercredi
de 9h-12h et de 14h30-18h

Jeudi 9h-12h

Vendredi de 14h-17h30

Ouverture le samedi
de 9h à 12h
en mars et avril



Des tarifs préférentiels pour la Piscine

En 2003, la commune de La Brède a signé une convention de partenariat avec la commune de Villenave d'Ornon afin que les brédois puissent bénéficier **de tarifs d'entrée préférentiels identiques à ceux consentis aux Villenavais, d'une priorité** dans la planification des activités d'animations telles que les leçons de natation, d'aquagym ainsi que **l'accès à des activités de natation scolaire**.

La participation de la commune a été de **7858 €** pour l'année 2010 correspondant à l'entrée de **près de 2600 élèves scolarisés**.

Pour bénéficier de ces tarifs, présentez-vous en Mairie avec un justificatif de domicile et une photo d'identité afin de créer votre carte pass.

Portes ouvertes à la Rose de Mons

Depuis le mois dernier, la résidence services pour seniors « **la Rose de Mons** » a ouvert ses portes. De nombreux pensionnaires y sont attendus et, pour convaincre ceux d'entre vous, peut-être encore hésitants, la Municipalité souhaite organiser une réunion d'information ouverte à tous dans les locaux de la résidence le 16 février à 17h30.

Ce sera ainsi l'occasion de visiter les équipements mis à disposition des futurs résidents et de constater tout le confort dont ces derniers bénéficieront.

En parallèle, la résidence attenante composée d'une trentaine d'appartements T2 ouverts à tous et loués meublés sera livrée dans deux à trois mois. Compte tenu de la demande, les réservations sont d'ores et déjà ouvertes auprès de l'opérateur au 05 56 02 32 33 ou en mairie qui transmettra.

Ces logements constituent une véritable opportunité pour notre commune puisque l'offre de petits logements y est peu répandue. C'est pourquoi nous vous invitons à prendre contact au plus tôt avec le gestionnaire de la résidence qui vous fera visiter un appartement témoin et instruira éventuellement votre dossier. Il est à souligner que ces appartements sont éligibles aux diverses aides aux logements et que les loyers y sont inférieurs à la moyenne relevée pour du « meublé », puisque proposés à partir de 500 € environ seulement !

Au regard de l'emplacement de la résidence et de son environnement privilégié, force est de constater que cette réalisation sur notre commune est une réelle et belle opportunité.



Le saviez-vous ?



Vous recherchez des conseils NEUTRES et GRATUITS pour économiser l'eau et l'énergie ?

Le CREAQ (Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine) vous informe gratuitement sur les économies d'énergie. Cette association à but non lucratif a pour but de promouvoir, dans la région aquitaine, les stratégies de lutte contre le réchauffement climatique (prévention atténuation, adaptation, anticipation) et de décroissance de l'empreinte écologique.

Ses conseillers répondent à vos questions sur l'habitat, les économies d'eau et d'énergie : matériaux, isolants, choix d'équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire, énergies renouvelables, aides financières ...

**Sur rendez-vous, du lundi au vendredi,
Maison de la Nature
et de l'Environnement**

**3 - 5 rue Tazia - 33800 Bordeaux
05 57 95 97 04 - www.creaq.org**

Tous au numérique

Le 29 mars 2011, l'Aquitaine passe à la télé tout numérique.

Qu'est-ce que le passage à la télé tout numérique ?

C'est le remplacement de la diffusion des 5 chaînes analogiques reçues par une antenne râteau ou intérieure par la télévision numérique terrestre (TNT) qui propose jusqu'à 19 chaînes nationales gratuites et 2 chaînes locales reçues par cette même antenne râteau.

Qui est concerné ?

Tous les téléspectateurs qui reçoivent au maximum 5 chaînes nationales par une antenne râteau ou intérieure sont concernés.

Que faut-il faire ?

Tous les téléspectateurs qui reçoivent la télévision analogique par une antenne râteau ou intérieure doivent équiper leurs postes pour continuer à recevoir leurs programmes après le 29 mars 2011.



Où trouver l'information ? Comment se faire aider ?

Outre le centre d'appel (0970 818 818*) et le site internet www.tousaunumerique.fr, un très large dispositif d'information est mis en place par France Télé Numérique : tournée des camionnettes Info mobile dans les villes et villages de la région, points d'information en Mairie avec dépliants d'information, publicité dans les médias régionaux.

Quelles sont les aides financières ?

Pour obtenir toutes les informations sur ces aides et leurs modalités d'attribution, les téléspectateurs peuvent contacter le centre d'appel (0970 818 818*) ou se rendre sur le site www.tousaunumerique.fr

Brèves

Démarches en ligne sur www.labrede-montesquieu.fr

De nombreuses démarches sont désormais possibles sur le nouveau site de la Commune, à la rubrique Votre Mairie/ Démarches en ligne.

Vous pouvez ainsi signaler un éclairage défectueux aux services techniques, remplir un formulaire de demande d'acte de mariage, réserver une location de salle, faire une demande d'occupation du domaine public (DICT), consultez les diverses formalités de demande de passeport biométrique, etc ... Vous trouverez aussi toutes les précisions concernant les démarches et autorisations d'urbanisme.

Limitation de vitesse

Attention, depuis le mois de janvier, de nouvelles limitations d'agglomération ont été mise en place **Avenue du reys, Avenue de la Sauque et Avenue Charles de Gaulle**. La vitesse maximum autorisée est désormais limitée à 50 km/h.

Ramassage des déchets verts et encombrants

Mardi 22 février pour les déchets verts

Jeudi 24 février pour les encombrants

Inscriptions (au plus tard à 16 heures la veille du 1er jour de la collecte)

• par téléphone (appel gratuit) : **0 805 020 002**

• par internet :

dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com

et **encombrants.montesquieu@groupenicollin.com**

Plus d'infos sur www.cc-montesquieu.fr

Bulletin d'informations de la Commune de La Brède

Directeur de publication : Michel Dufranc • Rédaction : Service communication

Photos : Mairie • Impression : Imprimerie Jammayrac • Tirage à 1600 exemplaires

Dépôt légal à parution

Mairie de La Brède

1 place Saint Jean d'Étampes - BP 30047 - 33652 La Brède cedex

Tél : 05 57 97 18 58 - Fax : 05 57 97 18 50

courriel : contact@labrede-montesquieu.com • Site web : www.labrede-montesquieu.com

Retour sur le 8 Janvier

Deux temps forts ont ponctué cette journée des vœux.



- Dans la matinée, le Maire et les Conseillers municipaux ont reçu les membres du Conseil Municipal des Jeunes où chaque jeune élu s'est présenté tout en décrivant ses projets devant l'assemblée. Anne Marie LAFONT a aussi présenté les présidents de commissions fraîchement élus : Ugo SELVES pour la commission «Sport, animations, loisirs» et Gaël VAN HULLE pour la commission «Environnement, solidarité et vie locale».
- Le Conseil Municipal et les jeunes élus ont ensuite rejoint la salle des fêtes afin de célébrer avec les brédois cette nouvelle année. Michel Dufranc a salué le travail des services municipaux dont le dévouement au service des brédois(es) a permis d'atteindre en 2010 l'essentiel des objectifs programmés. Il s'est également félicité des projets d'aménagement et d'investissement menés durant l'année écoulée (aménagement de l'Avenue Charles de Gaulle, achèvement du foyer du stade André Mabille, extension de l'école maternelle...), puis a brossé le programme d'action de l'année 2011.

L'ambition de la Municipalité consiste à poursuivre le développement et l'équipement de la Commune tout en assurant une gestion saine des deniers publics. Dans cet esprit, le Maire a mis l'accent sur des projets à venir comme la **rénovation de la salle des fêtes, l'extension de l'école primaire ou des travaux de mise aux normes du gymnase**, en liaison avec le Conseil Général dans le cadre de la restructuration du Collège Montesquieu...

Avant le traditionnel buffet offert aux habitants, Alexandre Laffargue, Adjoint au Maire en charge de la Communication, a fait une présentation dynamique du nouveau site Internet de la Commune, qui se veut un outil supplémentaire au service des brédois(es), tout en valorisant l'image de la ville pour les internautes extérieurs.

Tribune libre

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au règlement intérieur voté par le Conseil Municipal, un espace de libre expression est réservé aux différents groupes politiques, dans les communes de plus de 3500 habitants.

La Brède Ensemble

En cette année 2011, la majorité municipale célébrera ses trois ans de mandat depuis le dernier renouvellement du conseil municipal de Mars 2008. A cette occasion, l'équipe de « La Brède Ensemble » vous conviera à une table ronde, au cours des premiers jours du mois de Mars, afin de vous rendre compte de l'action de la majorité à mi-mandat et vous exposer les projets à venir pour les trois prochaines années.

Ce « rapport d'étape » était un engagement de la majorité durant la campagne, et c'est aussi le gage de notre volonté d'une démocratie locale renouvelée.

De nombreux chantiers ont déjà abouti depuis ces trois années, et il reste encore beaucoup à faire. Certains sont déjà ouverts... d'autres sont en gestation... mais les contraintes budgétaires auxquelles toute collectivité doit faire face nous oblige à devoir faire des choix pour hiérarchiser les priorités, sans alourdir la pression fiscale. A cet égard, nous pouvons nous féliciter de ne pas avoir cédé à la facilité en augmentant les taxes locales comme l'ont fait un grand nombre de communes de notre département et de notre canton, tout en poursuivant notre politique d'investissement.

La Brède aux Citoyens

Etre élu de la minorité municipale, c'est accepter que certaines de nos idées détaillées dans notre programme soient reprises et mises en place par la majorité.

Comme « il faut rendre à César ce qui appartient à César », il serait juste que la paternité de quelques actions 2010 nous soit reconnue.

Ainsi le Conseil Municipal des Jeunes (p6), le Pédibus (p11), de nouvelles animations à la Ste Luce autour des lumières (p5) et surtout la création d'un espace pour l'accueil périscolaire dans chaque école (p4) étaient dans nos projets.

Alors à quand notre proposition de parc récréatif sur le pré de l'Espérance (page 4) ?